

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 26/05/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juin 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. DUBOS, BATS, Mme LEGLISE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, M. LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Était excusé : M. DUCASSE, Mme ROLLIN, M. MARSAN (a donné procuration à M. DEHEZ), Mme LEFORT.

Étaient absents : M. LAMOTHE.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Tempête Klaus du 24/01/2009
Subvention FSUE**

--- o0o ---

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 27 janvier 2010, l'attribution d'une subvention a été sollicitée auprès du FSUE pour les dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009. Cette demande comportait, entre autres dépenses, des travaux réalisés par l'entreprise BAPTISTAN sur certains chemins communaux tels que Flamand, Batby, Taouziolle, Pelin, Caoutré, Ticon, Mariterre et Bourguignon.

De plus, d'autres travaux d'urgence ont été réalisés par l'entreprise Baptistan sur d'autres chemins après l'enlèvement des bois abattus par la tempête, pour permettre aux usagers d'y circuler en toute sécurité et aux divers services d'ERDF et France Telecom d'assurer les réparations. Il s'agit des chemins de Berguit, de la Prabente, de la Bretagne et de Lesgraouillères. Ces travaux de réparation des dommages directs de la tempête s'élèvent à 111 365,60 € H.T..

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du FSUE pour les réparations sur les chemins communaux de Berguit, de la Prabente, de la Bretagne et de Lesgraouillères consécutives aux dégâts causés par la tempête Klaus.

VALIDE ce dernier dossier administratif de demande de subvention.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES